

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2005/54-GC(49)/14

Date : 31 août 2005

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 7 b)i) de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2005/57)

Point 23 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC/49/1)

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

Résumé

- L'objet du présent document est, conformément à la résolution GC(47)/RES/14.A (Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence), adoptée par la Conférence générale le 19 septembre 2003, de communiquer des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre la résolution et des données statistiques sur la composition du personnel de la catégorie des administrateurs au Secrétariat. Le présent document constitue le rapport pour la période allant du 1^{er} juillet 2003 au 1^{er} juillet 2005.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs examine le présent rapport, en prenne note et le soumette pour examen à la Conférence générale.

Personnel

Composition de l'effectif du Secrétariat de l'Agence

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. Les données fournies dans le présent rapport concernent les fonctionnaires occupant des postes inscrits au tableau des effectifs de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur – personnel défini comme l'ensemble des personnes de cette catégorie occupant des postes soumis à la répartition géographique qui sont soumises au Statut et au Règlement du personnel, qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. Les fonctionnaires occupant des postes qui exigent des compétences linguistiques particulières (c'est-à-dire les traducteurs, les réviseurs et les rédacteurs-correcteurs), les fonctionnaires nommés à la suite de consultations interorganismes (c'est-à-dire les médecins du Service médical du CIV), les fonctionnaires recrutés selon des procédures spéciales (c'est-à-dire les experts fournis à titre gracieux, le personnel extrabudgétaire, le personnel temporaire, les consultants et les experts de la coopération technique) et les fonctionnaires de la catégorie des services généraux ne sont pas soumis à la répartition géographique.

2. Le nombre total de postes soumis à la répartition géographique était de 844 au 1^{er} juillet 2005, et sur ce nombre, 94 étaient vacants à cette date. Le nombre des fonctionnaires titulaires de postes soumis à la répartition géographique était donc de 750 au 1^{er} juillet 2005 (contre 611 au 1^{er} juillet 1991, 681 au 1^{er} juillet 2001 et 723 au 1^{er} juillet 2003).

3. La définition de 'pays en développement' retenue dans le présent rapport est celle qui est utilisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies dans sa publication intitulée *La situation économique et sociale dans le monde (1998)*.

4. Les principes directeurs régissant le recrutement sont énoncés au paragraphe D de l'article VII du Statut. La considération dominante est de s'assurer les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité. Sous réserve de cette considération, il est dûment tenu compte des contributions des États Membres à l'Agence et de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.

B. Objectifs fixés

5. Dans sa résolution GC(47)/RES/14.A, la Conférence générale a prié notamment le Directeur général « de continuer d'assurer [à l'Agence] les services de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence technique et d'intégrité, et de redoubler d'efforts pour accroître en conséquence, particulièrement aux postes de responsabilité et de décision ainsi que dans le cas des postes d'administrateur exigeant des compétences spécifiques, le nombre des fonctionnaires venant de pays en développement et des autres États Membres qui ne sont pas représentés ou qui sont sous-représentés au Secrétariat de l'Agence ». En outre, elle a invité « les États Membres à continuer d'encourager des candidats ayant les qualifications voulues à se présenter aux postes vacants du Secrétariat de l'Agence, notamment en répertoriant les experts compétents et en augmentant le nombre de candidats très qualifiés, et [a prié] le Directeur général de renforcer, sous réserve que des ressources soient disponibles, les efforts de recrutement dans les États Membres. »

C. Mesures prises par le Secrétariat

C.1. Mesures correctives

6. La direction a régulièrement surveillé dans le détail la mise en œuvre de la résolution GC(47)/RES/14.A, ainsi que les nominations de fonctionnaires pour s'assurer qu'elles cadrent avec la politique en vigueur qui consiste à accorder une attention particulière aux candidats venant d'États Membres en développement et d'autres États Membres non représentés ou sous-représentés.

7. Du 1^{er} juillet 2003 au 1^{er} juillet 2005, dans le cadre du programme d'emploi d'administrateurs auxiliaires, l'Agence a employé trois personnes de pays en développement, qui pourront ultérieurement postuler à des postes inscrits au tableau d'effectifs. En outre, elle a conclu des arrangements avec plusieurs États Membres pour l'envoi d'administrateurs auxiliaires (des États Membres ont financé au total 9 administrateurs auxiliaires au cours de cette période).

C.2. Mesures d'information active

8. Les listes prévisionnelles des postes à pourvoir, contenant des informations sur les possibilités d'emploi et plus particulièrement sur les postes susceptibles de devenir vacants au Secrétariat au cours des deux années suivantes, ont continué d'être communiquées aux États Membres.

9. Une série de réunions a été organisée avec des États Membres non représentés ou sous-représentés en vue de trouver des sources de recrutement et des moyens pour attirer les candidats les plus qualifiés. La base de données sur les sources de recrutement ne cesse de s'agrandir.

10. En 2002, le Secrétariat a adopté une procédure de candidature en ligne via Internet aux postes d'administrateur, qui a été totalement opérationnelle en 2003. Il a constaté par la suite une augmentation du nombre de candidatures. Pour la période mai 2001–avril 2002, il a reçu 7 290 candidatures, dont 2 831 (38,8 %) d'États Membres en développement. Pour la période allant du 1^{er} juillet 2003 au 1^{er} juillet 2005, ce sont au total 29 969 candidatures à des postes d'administrateur (79,1 % par voie électronique), dont 12 435 (41,5 %) d'États Membres en développement, qui ont été reçues.

C.3. Améliorations depuis 2003

11. L'utilisation du système de vidéoconférence, efficace sur le plan des coûts, s'est développée pour la conduite des entretiens avec les candidats.

12. En janvier 2004, le processus de recrutement et de sélection a été entièrement automatisé, permettant un traitement plus rapide des candidatures, ainsi que le traitement de celles retenues à l'étape de sélection et définitivement. En outre, l'utilisation d'un outil automatisé permettant d'évaluer les candidats par rapport aux exigences essentielles des postes a amélioré le processus de présélection. L'avantage de cette initiative est non seulement d'accélérer ce dernier, mais également de permettre à la Division du personnel de fournir un service de meilleure qualité aux responsables du Secrétariat chargés du processus de recrutement et de sélection.

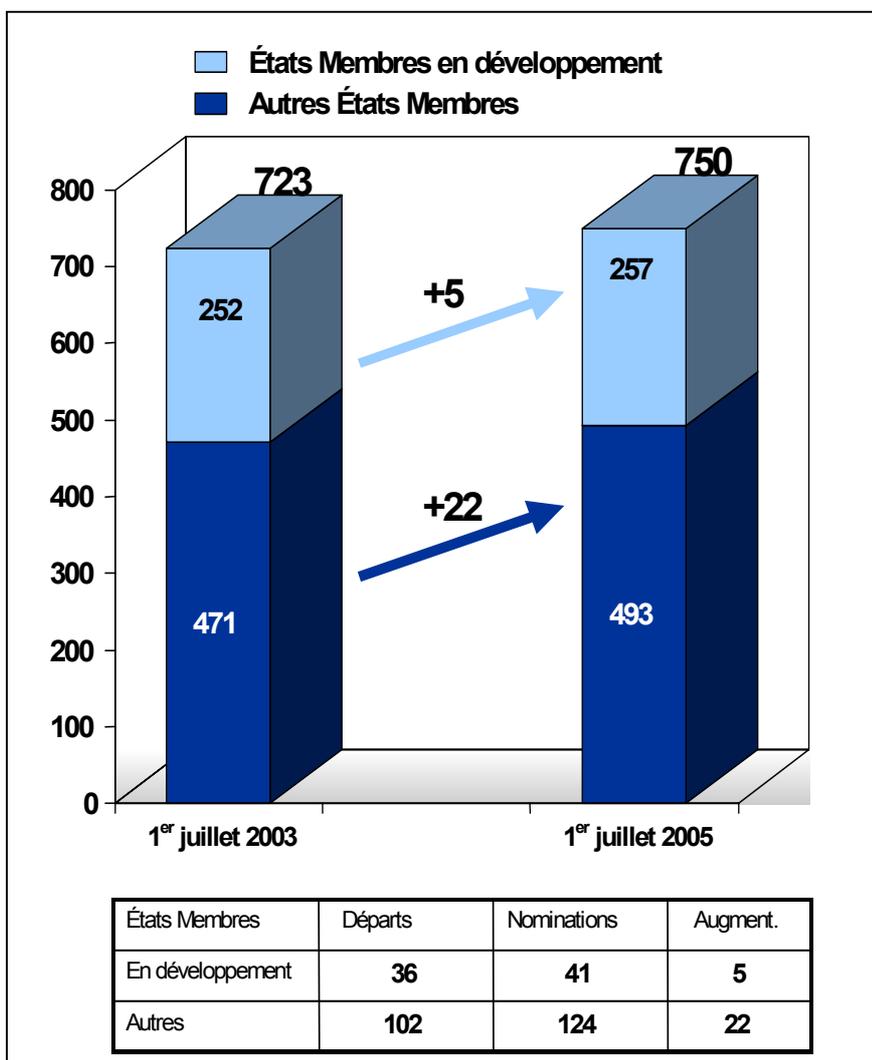
13. Par ailleurs, comme recommandé dans la résolution GC(47)/RES/14.A, le Secrétariat a fait de son mieux pour répondre aux demandes de mission de recrutement émanant des États Membres. Entre juillet 2003 et juillet 2005, cinq missions de ce genre ont été menées à bien et une autre est prévue pour plus tard en 2005.

D. Données statistiques

D.1. Composition de l'effectif (pays en développement et autres États Membres)

14. Pendant la période allant du 1^{er} juillet 2003 au 1^{er} juillet 2005, 165 personnes ont été nommées à des postes soumis à la répartition géographique et 138 ont quitté le Secrétariat. Parmi les personnes nommées, 41 (24,8 % du total) venaient de pays en développement et 124 étaient originaires d'autres États Membres (voir le diagramme ci-dessous).

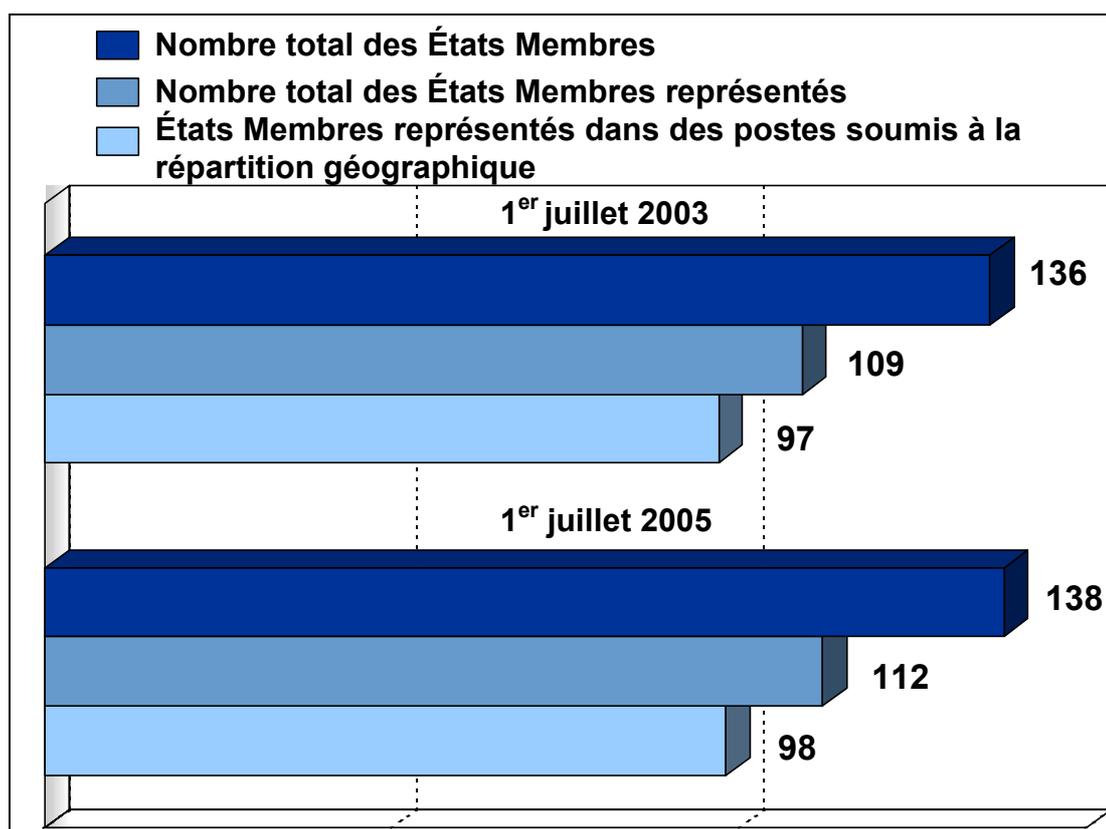
**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
Pays en développement et autres États Membres
Juillet 2003-Juillet 2005**



D.2. Représentation des États Membres au Secrétariat

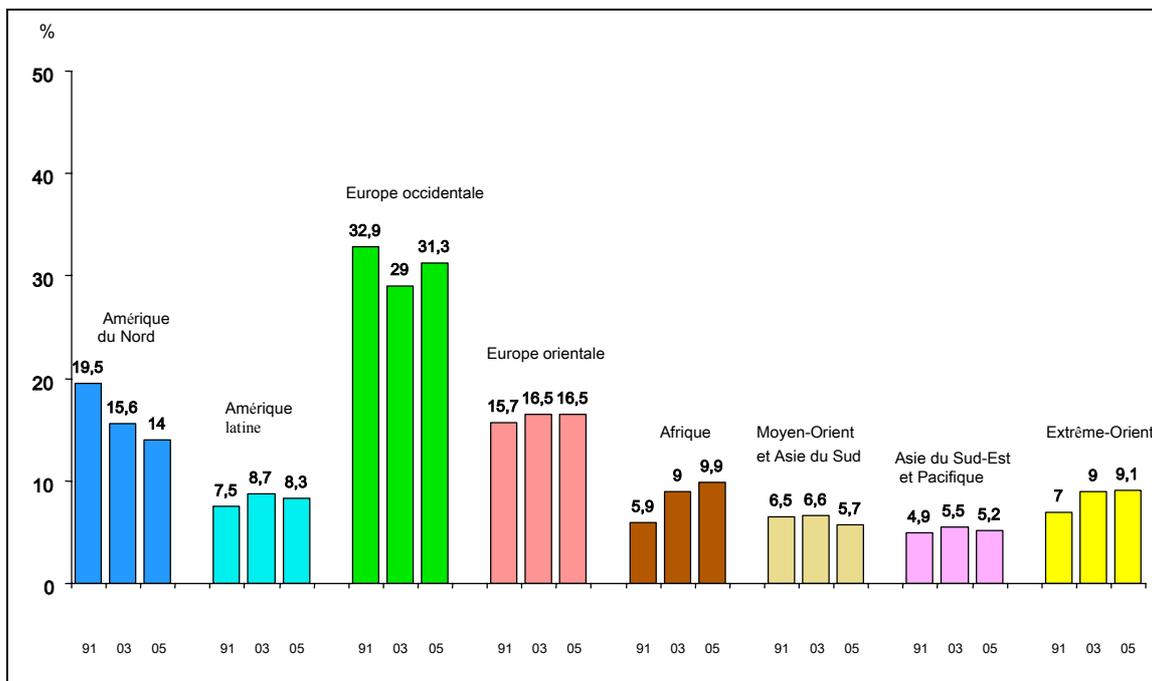
15. Comme on peut le voir ci-après, le nombre des États Membres de l'Agence est passé de 136 à 138 pendant la période considérée et le nombre de ceux qui étaient représentés dans des postes soumis à la répartition géographique est passé de 97 à 98.

Représentation des États Membres au Secrétariat



16. Entre le 1^{er} juillet 2003 et le 1^{er} mai 2005, la représentation des régions Afrique et Europe occidentale s'est accrue, celle des régions Europe orientale et Extrême-Orient est restée essentiellement stationnaire, tandis que le pourcentage de fonctionnaires originaires des régions Amérique du Nord, Amérique latine, Moyen-Orient et Asie du Sud, et Asie du Sud-Est et Pacifique a baissé.

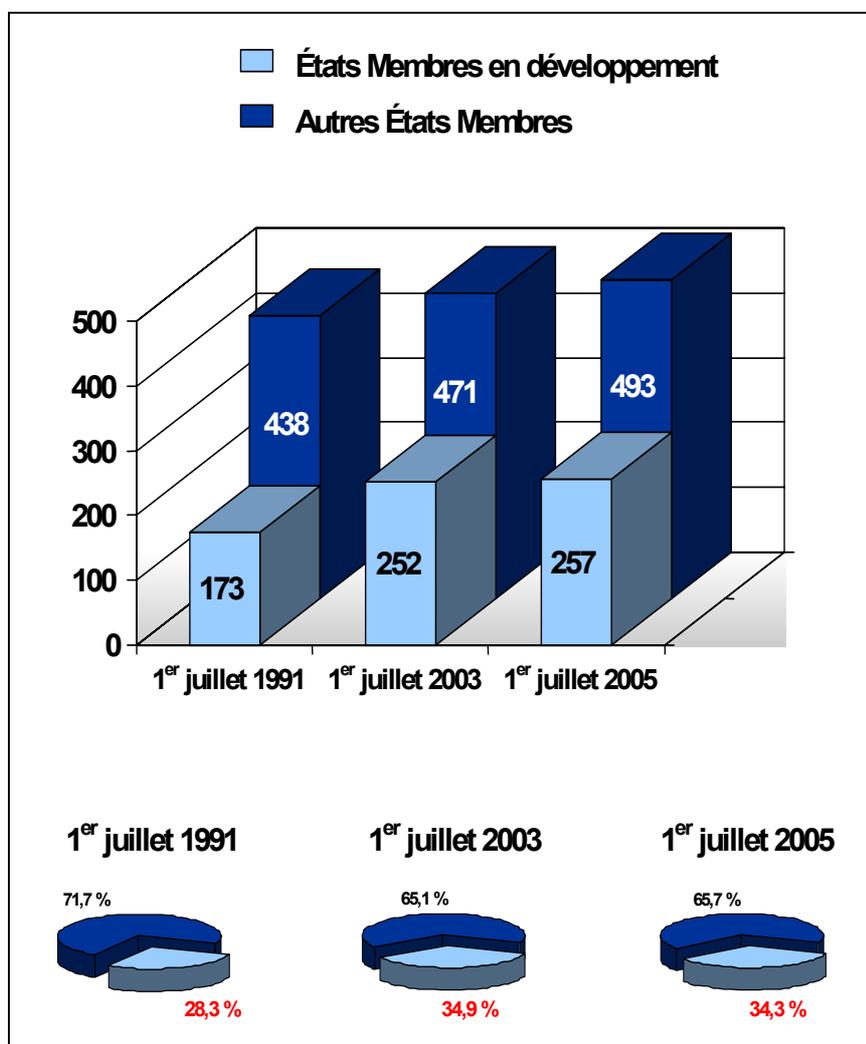
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur par région géographique (au 1^{er} juillet)



D.3. Représentation accrue des pays en développement

17. Les mesures prises par le Secrétariat pour accroître la représentation des États Membres en développement se sont avérées efficaces. Le diagramme ci-dessous affiche une tendance positive : le nombre de fonctionnaires venant des pays en développement a augmenté de 79 entre juillet 1991 et juillet 2003 et de 84 entre juillet 1991 et juillet 2005, ce qui se traduit par un taux global de représentation de 34,3 %.

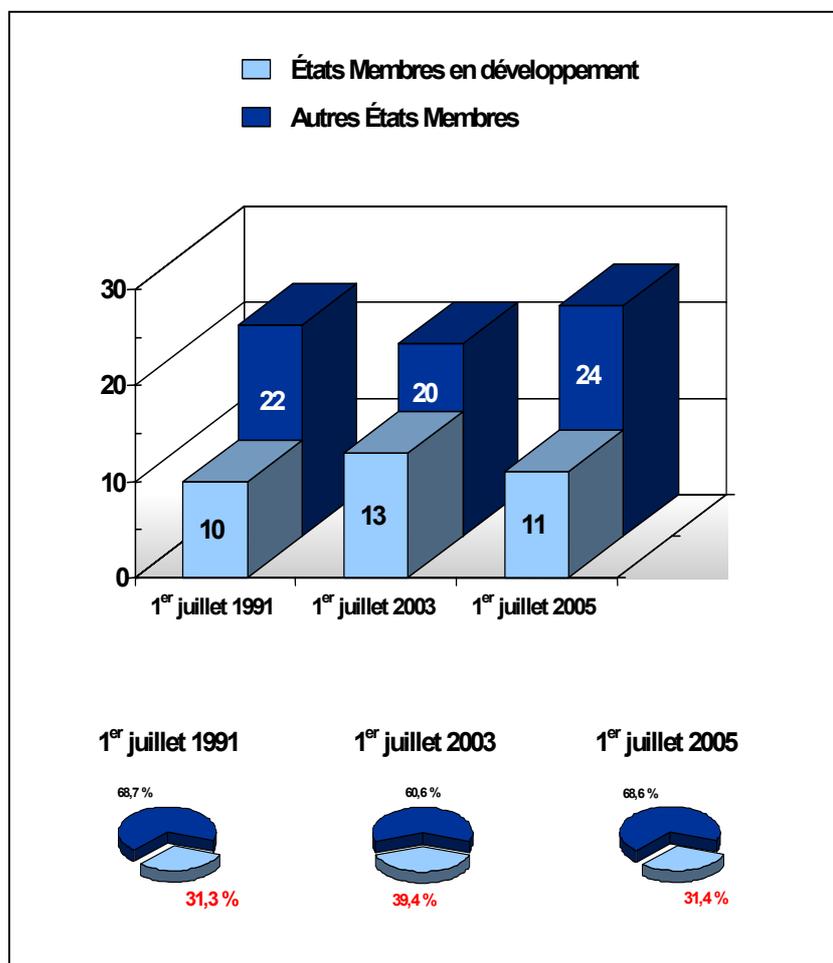
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur



D.4. Fonctionnaires de rang supérieur (directeurs et directeurs généraux adjoints)

18. Pendant la période à l'examen, des changements se sont produits au niveau des postes de fonctionnaires de rang supérieur : six fonctionnaires (dont deux directeurs généraux adjoints) ont quitté le Secrétariat et huit nouveaux ont été nommés. Comme le montre le diagramme ci-dessous, au 1^{er} juillet 2005, la représentation d'États Membres en développement et d'autres États Membres était respectivement de 31,4 % et 68,6 % pour les postes de fonctionnaires de rang supérieur.

Fonctionnaires de rang supérieur

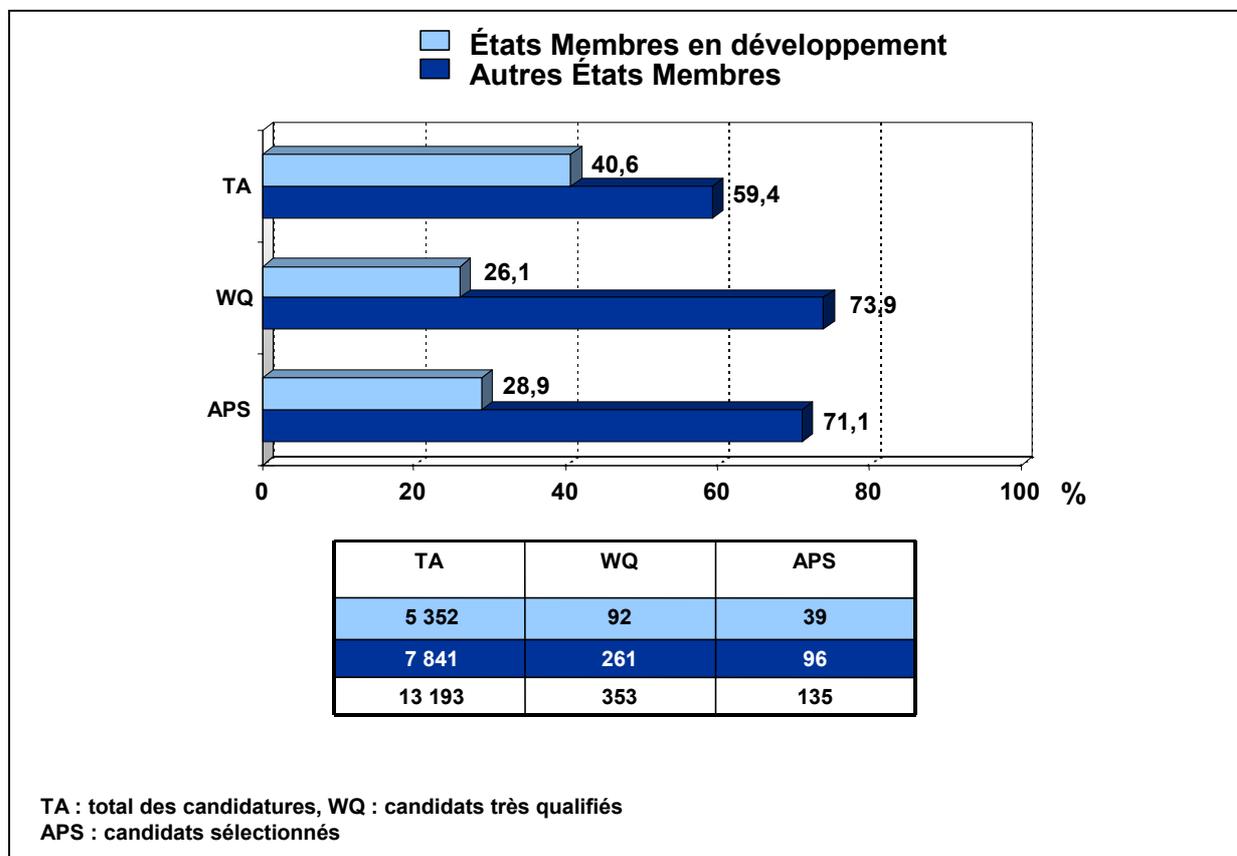


D.5. Candidatures

19. Pendant la période à l'examen, 13 193 candidatures externes ont été reçues pour des postes soumis à la répartition géographique où une sélection a été effectuée ; il y a eu 5 352 candidatures (40,6 %) émanant de ressortissants d'États Membres en développement et 7 841 (59,4 %) de ressortissants d'autres États Membres. Parmi les candidats considérés comme très qualifiés, 92 (26,1 %) venaient d'États Membres en développement, tandis que 39 (28,9 %) des candidats sélectionnés pour des postes vacants étaient originaires de ces États.

20. Il convient de noter que la majorité des candidatures d'États Membres en développement émanent maintenant de pays très divers. Au cours de la période à l'examen, l'Agence a reçu des candidatures de 81 des 85 États Membres en développement. Cependant, comme par le passé, près de la moitié de l'ensemble des candidatures de ressortissants de pays en développement émanaient d'un petit groupe de dix d'États Membres.

**Candidatures externes
Processus de sélection achevé
entre le 1^{er} juillet 2003 et le 1^{er} juillet 2005**



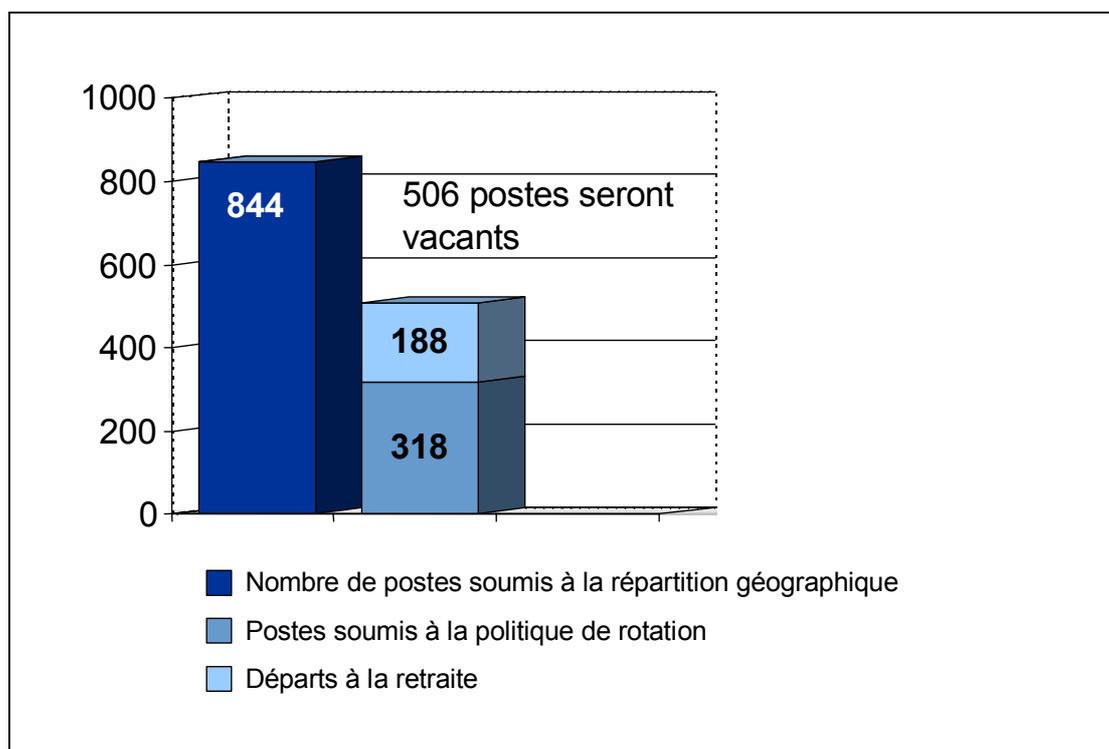
D.6. Fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés

21. Les candidatures émanant de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés s'élevaient à 4 416, soit 33,5 % du nombre total des candidatures externes reçues, et à 71, ou 20,1 % du nombre total des candidatures de personnes très qualifiées. Parallèlement, 37,8 % (51) des candidats sélectionnés pour occuper des postes vacants étaient des ressortissants de ces États Membres, ce qui prouve l'impact de la politique consistant à accorder la préférence, à qualifications comparables, à des candidats d'États Membres qui ne sont pas représentés ou qui sont sous-représentés.

D.7. Prévisions en ce qui concerne les départs

22. Il ressort d'une prévision des postes qui deviendront vacants au cours des sept prochaines années, subdivisés entre ceux qui seront libérés à la suite de départs à la retraite de fonctionnaires et ceux qui sont soumis à la politique de rotation, que le Secrétariat devra relever un défi majeur, puisque 60 % (506) des postes soumis à la répartition géographique deviendront vacants.

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur
Postes (soumis à la répartition géographique) qui devraient devenir vacants
entre le 1^{er} juillet 2005 et le 1^{er} juillet 2012



23. Sur les 750 personnes occupant actuellement des postes soumis à la répartition géographique, 71 atteindront l'âge de la retraite entre 2005 et 2007, dont 41 travaillant dans le domaine des garanties.

24. Douze pays verront 50 % ou plus de leurs ressortissants actuellement en poste quitter le Secrétariat pour partir à la retraite, tandis que six autres pays perdront entre 30 et 49 % de leurs ressortissants pour la même raison.

25. Ce taux exceptionnellement élevé offre aux États Membres une occasion unique de recenser des candidats qualifiés pour occuper des postes soumis à la répartition géographique qui se libéreront dans les prochaines années.

E. Recommandations

26. Du fait de la croissance exponentielle de l'accès à Internet à travers le monde, depuis l'introduction de la procédure de candidature en ligne, le Secrétariat reçoit un nombre accru de candidatures, y compris de pays en développement. Le Secrétariat encourage donc fortement les candidats à postuler via Internet. De son point de vue, cela se traduira par des gains d'efficacité sans avoir aucun effet négatif sur la qualité des candidats, ni sur le processus de recrutement et de sélection.

27. Les efforts d'information active déployés par le Secrétariat à destination des États Membres et des candidats seront encore renforcés, notamment par la représentation de la Division du personnel à des réunions importantes parrainées par l'Agence, principalement à Vienne, et la création, à des fins de recrutement, d'un réseau constitué d'anciens fonctionnaires volontaires.

F. Résumé

28. Comme indiqué précédemment par le Secrétariat, le recrutement de personnel, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques, s'avère de plus en plus difficile. Le vieillissement du personnel du secteur nucléaire et l'approche de la retraite pour de nombreux fonctionnaires actuels du Secrétariat aggraveront la situation. Ce n'est que grâce à la participation active des États Membres à la recherche de candidats très qualifiés et aux efforts concertés du Secrétariat que l'Agence pourra être certaine de disposer, en nombre suffisant, de fonctionnaires possédant les plus hautes qualités de compétence technique, d'encadrement et d'intégrité.

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires de postes soumis à la répartition géographique

ÉTAT MEMBRE	DGA	D	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	TOTAL
Afghanistan								0
Afrique du Sud		1	4	3	2		1	11
Albanie				1	1			2
Algérie		1	1	3				5
Allemagne	1	2	11	11	7	1		33
Angola								0
Arabie saoudite			1					1
Argentine		1	2	3	1			7
Arménie				1	2			3
Australie		2	6	3	5	1		17
Autriche			3	8	12	2		25
Azerbaïdjan				1				1
Bangladesh			1		4			5
Bélarus				2	5			7
Belgique			4	1	2			7
Bénin								0
Bolivie			1	1				2
Bosnie-Herzégovine				1	1			2
Botswana								0
Bésil			4	4	5	1		14
Bulgarie			1	2	6			9
Burkina Faso								0
Cameroun					2			2
Canada		1	4	10	5			20
Chili			2	3	2			7
Chine			1	4	4			9
Chypre								0
Colombie					2			2
Costa Rica				1				1
Côte d'Ivoire					1			1
Croatie					2			2
Cuba				5	1			6
Danemark			3	1				4
Égypte			3	5	2			10
El Salvador								0
Émirats arabes unis								0
Équateur				1				1
Érythrée								0
Espagne		1	5	4	4	2		16
Estonie								0
États-Unis d'Amérique	1	3	34*	26	20	1		85
Éthiopie		1		1	3			5

ÉTAT MEMBRE	DGA	D	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	TOTAL
Thaïlande			1*		2			3
Tunisie			2					2
Turquie			1	1	5	3		10
Ukraine				2	4	1		7
Uruguay			1	1				2
Venezuela				4				4
Vietnam				2				2
Yémen								0
Zambie		1			1			2
Zimbabwe					1	1		2
TOTAL	6	29	179	262	240	33	1	750

* Indique ou inclut un fonctionnaire occupant un poste P-5 auquel le grade D-1 a été attribué à titre personnel.